



## **RAPPORT SFCR - EXERCICE DU 31.12.2022**

# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
2.1 Activité.....	9
2.2 Résultat de souscription.....	9
2.3 Résultat des investissements.....	10
2.4 Autres informations.....	10
<b>3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>11</b>
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	11
3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	14
3.3 Système de gestion des risques.....	14
3.4 Système de contrôle interne.....	16
3.5 Fonction d'audit interne.....	18
3.6 Fonction actuarielle.....	18
3.7 Sous-traitance.....	18
3.8 Autres informations.....	18
<b>4. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>19</b>
4.1 Risque de souscription (non-vie).....	20
4.2 Risque de marché.....	22
4.3 Risque de contrepartie.....	23
4.4 Risque de liquidité.....	24
4.5 Risque opérationnel.....	24
4.6 Autres risques importants.....	25
<b>5. ÉVALUATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b> .....	<b>26</b>
5.1 Actifs.....	26
5.2 Provisions Techniques.....	27
5.3 Autres Passifs.....	29
<b>6. GESTION DES FONDS PROPRES</b> .....	<b>30</b>
6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres.....	30
6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif.....	30
6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures.....	31
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>32</b>
7.1 QRT publiques.....	32

## 1. SYNTHÈSE

Ce rapport annuel à destination du public a été rédigé sur la base des processus et des travaux mis en œuvre dans le cadre de la directive Solvabilité 2 et sur la base des données de la CMMA au 31 décembre 2022. Ce rapport a été validé par le Conseil d'administration du 30 mars 2023 et mis à disposition sur le site internet de la CMMA le 7 avril 2023.

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les cotisations de la CMMA sont en hausse de 2,76% en 2022, par rapport à 2021. Le montant des cotisations acquises brutes est de 9 495 K€ au 31/12/2022.

La charge des sinistres avant réassurance baisse de 23% entre 2022 et 2021 pour s'établir à 4 943 K€ en 2022.

Avant réassurance, le résultat technique brut est bénéficiaire à hauteur de 69 K€. Après impact de la réassurance, le résultat technique net devient déficitaire pour 1 858 K€ en 2022 (versus 1 459 K€ en 2021). L'augmentation du déficit s'explique par la forte baisse des produits des placements alloués au résultat technique (79 K€ en 2022 versus 614 K€ en 2021) ainsi qu'une évolution à la hausse du coût de la réassurance pour 207 K€ (baisse des commission et augmentation du coût des traités de réassurance).

Le résultat financier de la CMMA est en forte baisse de 359 K€ au 31/12/2022 par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par une diminution des plus-values dégagées en 2022 pour 55 K€ contre 2 641 K€ en 2021.

La CMMA a pris une participation à 100% dans un cabinet de courtage, CMMA courtage, créé fin 2022 et qui n'a pas généré d'activité en 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration sont stables et maîtrisés (+ 53 K€ entre 2021 et 2022).

En termes d'orientation stratégique, la CMMA souhaite maintenir une stratégie de développement régional maîtrisé et conserver un programme de réassurance constant et très protecteur.

## GOUVERNANCE

La Gouvernance de la CMMA a connu **un changement majeur sur la période 2022 avec la nomination du Directeur général Adjoint en tant que directeur général**. Les deux dirigeants effectifs de la CMMA sont le président du Conseil d'administration Monsieur de Courson et le Directeur général, Monsieur Stéphane Vilain.

La CMMA a identifié, dans le cadre du régime dit « Solvabilité 2 », quatre fonctions clés qui sont les garantes du dispositif de maîtrise des risques, qui sont les suivantes :

- la fonction de gestion des risques ;
- la fonction actuarielle ;
- la fonction de vérification de la conformité ;
- la fonction d'audit interne.

Ces quatre fonctions clés émettent un avis, au minimum une fois par an, directement auprès du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration respecte collectivement les exigences de compétences et d'honorabilité. Le président du Conseil d'administration, le Directeur général et les quatre fonctions clés respectent individuellement les exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and proper »). Les administrateurs, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

La CMMA est exposée à différents risques notamment le risque de souscription et de provisionnement, le risque de marché et les risques opérationnels. Afin d'en assurer une bonne gestion et une bonne évaluation, ces risques sont identifiés et cartographiés par un dispositif de contrôle interne externalisé. Au regard de sa taille et de sa structure, le Conseil d'administration est destinataire de l'ensemble des reporting produits.

## PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques auxquels CMMA est exposée sont :

- Le risque de souscription non-vie, correspondant aux engagements pris en termes de souscription, de provisionnement et de risque catastrophe. Cette exigence de capital est de 7 838 K€ en 2022 valeur en hausse de 20% par rapport à 2021.
- Le risque de marché, correspondant à l'exposition des placements financiers. Cette exigence de capital est de 5 995 K€ en 2022. Cette dernière est en baisse de 28,9% entre 2022 et 2021.

Le risque de souscription non-vie et le risque de marché sont les deux principaux risques quantifiables issus de la Formule Standard.

CMMA est également exposée à des risques non quantifiables correspondant essentiellement à des risques opérationnels et stratégiques. Ces risques non quantifiables sont maîtrisés via des processus et des actions spécifiques mis en place par la gouvernance de la CMMA.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs et les passifs qui composent le bilan de la CMMA ont été valorisés à leur valeur de marché conformément aux exigences Solvabilité 2.

La valorisation des actifs à la juste valeur est de 35 953 K€ en 2022 contre une valorisation comptable des actifs en coût amorti à 38 055 K€. Cet écart provient de la valorisation des actifs à la juste valeur et des provisions techniques à la meilleure estimation.

Les provisions techniques en Best Estimate baissent de 16,9%, elles sont de 6 363 K€ en 2022 contre 7 662 K€ en 2021. Le montant de la marge pour risque est de 496 K€ en 2022.

## GESTION DU CAPITAL

CMMA dispose d'un niveau de fonds propres prudentiels, entièrement classé en Tier 1, de **23 554 K€** en 2022, ce qui lui permet d'afficher un ratio de solvabilité de **225%** en 2022. Le ratio de Solvabilité SCR est stable (- 8 points par rapport à 2021 et + 1 point versus 2020)

Le minimum de capital requis s'élève à 4 000 K€ en 2022. Le ratio MCR s'établit à 589% en 2022.

### ***1.1.1.1 Lexique :***

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMSB/OAGC	Administration, management or supervisory body (en anglais) – OAGC en français (organe d’administration, de gestion et de contrôle) – Conseil d’administration et la Direction générale pour la CMMA
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CA	Conseil d’administration
CMMA	Caisse Mutuelle Marnaise d’assurance
DAB	Domage aux biens
DG	Directeur général
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles AEAPP (AEAPP) ou EIOPA en anglais (régulateur européen des assurances)
ETP	Equivalent temps plein
Fit and proper	Compétence et honorabilité
Lob	Ligne d’activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
ORSA	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS en français)
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SFCR	Solvency and Financial Conditions Reports / Rapport sur la Solvabilité et la situation financière (RSSF en français)
S2	Directive Solvabilité 2

## 2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

CMMA Assurance est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. La CMMA ne disposant pas d'actionnaires, ses éventuels excédents profitent uniquement à la société et à ses adhérents.

La CMMA exerce une activité d'assurance non-vie. Son activité est réalisée principalement sur un périmètre géographique précis (la région Grand Est et Hauts-de-France, plus particulièrement la Marne, les Ardennes et l'Aisne), ce qui ne l'empêche pas de pouvoir commercialiser, le cas échéant, ses produits sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le nombre d'employés à temps plein de la CMMA au 31 décembre 2022 s'élève à 39 personnes.

En parallèle de cette activité, elle commercialise des produits d'assurances pour lesquels elle n'a pas l'agrément ou qu'elle ne souhaite pas développer, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-2 du Code des assurances, ces produits sont souscrits pour le compte d'autres entreprises agréées.

**CMMA Assurance propose à ses clients les contrats suivants :**

Contrat	Catégorie réglementaire	Catégorie Solvabilité 2
<b>Assurance automobile</b>	22 Automobile (responsabilité civile) 23 Automobile (dommages) 27 Catastrophes naturelles	4 Responsabilité civile automobile 5 Automobile autres
<b>Multirisque habitation</b>	24 Dommages aux biens des particuliers 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Protection juridique</b>	29 Protection juridique	10 Protection juridique
<b>Assurances agri-viticoles</b>	26 Dommages aux biens agricoles 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Assurances collectivités territoriales</b>	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Multirisque professionnel</b>	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale

**Les principaux indicateurs (dont résultats selon les normes comptables françaises) pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 sont les suivants :**

CMMA Assurance	2019	2020	2021	2022
Cotisations acquises (en k€)	8 989	9 180	9 240	9 495
Charges de sinistres avant réassurances	5 669	3 874	6 429	4 943
Nombre de sociétaires	17 292	16 904	16 525	16 335
Résultat de l'exercice (en k€)	- 2 357	-901	-337	-1 565
Fonds propres (en k€)	23 814	22 919	22 588	21 031
Nombre de contrats	28 182	27 953	27 688	27 646

**Les principaux indicateurs dans le référentiel Solvabilité 2 pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 sont les suivants :**

CMMA Assurance	2019	2020	2021	2022
SCR (en k€)	11 549	11 957	11 491	10 468
Fonds propres éligibles (en k€)	26 983	26 773	26 780	23 554
Ratio de couverture du SCR (en %)	234	224	233	225

La variation du ratio de couverture entre 2021 et 2022 est la résultante :

- d'une diminution du niveau des fonds propres économiques en 2022, du fait de la baisse de la réserve de réconciliation,
- associée à la baisse du SCR de 9% entre 2021 et 2022, qui s'explique par la diminution du risque de marché, conséquence directe de l'évolution des marchés financiers.

## 2.1 Activité

### 2.1.1 Stratégie et tendance majeure

La stratégie de CMMA Assurance s'inscrit dans un maintien de son indépendance en ayant recours à la croissance interne avec pour objectif un chiffre d'affaires en croissance modérée dans les trois prochaines années.

## 2.2 Résultat de souscription

### 2.2.1 Performances passées par ligne d'activité

Les données incluses dans cette partie sont présentées par catégories ministérielles et non par ligne d'activité Solvabilité 2 en raison de la présence de plusieurs garanties au sein d'une même police.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments du résultat technique par catégories ministérielles :

Résultat technique par catégories ministérielles (en K€ au 31/12/2022)	Auto	DAB partic.	DAB pro.	Cat Nat	RC	P.J	Total
Primes de l'exercice	4 112	3 416	1 460	418	24	65	9 495
Prestations de l'exercice (y compris var. autres prov. Tech. Et frais de sinistres)	3 525	931	799	-67	2	6	5 195
Frais d'acquisition	1 692	1 351	545	163	10	24	3 784
Frais d'administration et autres charges techniques	236	188	76	23	1	3	527
Produits des placements alloués	35	28	11	3	0	0	79
Charge de réassurance	185	1 237	212	283	10	0	1 926
Résultat technique 2022	-1 490	-262	-160	20	1	33	-1 858
Résultat technique 2021	-253	-1 113	-60	1	8	-43	-1 459
Variation en K€	-1 237	851	-101	19	-7	76	-399

Après impact de la réassurance, le résultat technique net reste déficitaire de 1 858K€ en 2022, néanmoins cohérent avec les prévisions (cf. partie 1.2.2). Le déficit du résultat technique a augmenté par rapport à 2021 (1 459K€). Cette tendance s'explique par la forte baisse des produits des placements alloués au résultat techniques (79 K€ en 2022 versus 614K€ en 2021) et une évolution à la hausse du coût de la réassurance pour 207K€ (baisse des commission et augmentation du coût des traités de réassurance).

## 2.3 Résultat des investissements

### 2.3.1 Résultat financier

Le résultat financier comptable de la CMMA en 2021 et en 2022 est le suivant :

Résultat financiers comptables	2021	2022	Variation (2021 - 2022)
Produits des placements	3 562 089	1 346 337	-2 215 752
Charge des placements	1 374 809	1 066 827	-307 982
Produit des placements transférés	613 579	79 339	-534 240
Résultat Financier	2 800 859	358 849	-2 442 010

Le résultat financier de la CMMA de 359 K€ au 31/12/2022 est en forte baisse par rapport à 2021. Cette variation s'explique par une diminution des plus-values dégagées en 2022 pour 55 K€ contre 2 641 K€ en 2021. La décomposition de la plus-value en 2022 est la suivante : vente d'un fonds ODDO pour 32 K€ et d'un fonds Natixis pour 23 K€.

### 2.3.2 Performances passées de l'activité de placement

Les orientations en matière de placements sont définies à chaque Conseil d'administration sur présentation d'études comparatives et détaillées. Un contrôle effectif est réalisé à chaque Conseil d'administration.

Libellé	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Variation (K€)
	Valeur brute (K€)	En % des placements	Valeur brute (K€)	En % des placements	
Placements immobiliers	18 900	46,73%	18 648	48,35%	-252
Immobilisations en cours	0	0,00%	0	0,00%	0
Actions & TCN	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM	21 296	52,65%	19 653	50,95%	-1 643
Obligations	239	0,59%	239	0,62%	0
Titre de participation	12	0,03%	32	0,08%	20
Total	40 447	100%	38 572	100%	-1 875

*Données comptables en normes françaises*

La CMMA adopte une approche prudente pour la gestion de son portefeuille. Historiquement, ce portefeuille est composé essentiellement d'OPCVM diversifiés.

## 2.4 Autres informations

La CMMA ne dispose pas d'informations à communiquer au titre des placements.

## 3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### 3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'assemblée générale de la CMMA se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statue sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration. Elle délibère sur les rapports qui lui sont présentés par celui-ci, et sur ceux du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'administration et à leur révocation. Elle nomme le Commissaire aux comptes et son suppléant.

Les principaux changements dans la gouvernance de la CMMA en 2022 sont :

- La nomination du nouveau directeur général Stéphane Vilain en remplacement de l'ancien directeur général – Olivier de Bretagne
- La nomination d'un responsable de la fonction gestion des risques – Dorothee Pérardel
- La nomination en tant que responsable de la fonction conformité de Monsieur Olivier de Bretagne – Ancien directeur général de la CMMA et administrateur de la mutuelle.
- La mise en place d'un comité conformité pour évaluer les sujets de conformité.

#### 3.1.1 Structure de l'AMSB

Pour la CMMA, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou *Administrative Management or Supervisory Body* en anglais) correspond au Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration et au Directeur général.

Le Conseil d'administration valide / fixe les grandes orientations. Le Président du Conseil d'administration et Directeur général sont chargés de décliner les travaux et les orientations fixées par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la CMMA respecte le principe des « 4 yeux » dans la prise de décisions importantes. Ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par au moins deux dirigeants effectifs.

Les deux dirigeants effectifs de la CMMA sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. Ces personnes sont notifiées à l'ACPR conformément aux exigences de compétences et d'honorabilité (cf. article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier et article L. 356-18 du Code des assurances). La CMMA a désigné le Président du conseil d'administration comme dirigeant effectif en application des dispositions du Code des assurances.

### **3.1.1.1 Le Conseil d'administration**

La CMMA est dotée d'un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Au regard des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration valide la stratégie et règle par délibérations les affaires qui le concerne.

Le Conseil d'administration s'assure que les fonctions clés et le dispositif de contrôle interne sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations. Le Conseil d'administration de la CMMA est impliqué dans la compréhension des principaux risques et dans la fixation des limites correspondantes.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur général dont il contrôle la gestion ainsi que celle des responsables des fonctions clés. Ces derniers peuvent l'informer de l'activité à leur propre initiative et des résultats du contrôle interne au sein du groupe.

### **3.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration**

La société est dirigée par un Conseil d'administration composé de 10 membres désignés par les sociétaires suivant les modalités fixées par le Code des assurances et d'un administrateur élu par le personnel salarié dans les conditions prévues par l'article L. 322-26-2 du Code des assurances.

Les administrateurs sont nommés pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables pour faute grave par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration se composait comme suit :

### **3.1.1.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Titre</b>	<b>Date de début du mandat</b>	<b>Expiration du mandat à l'AGO tenue en</b>
Charles de Courson	Président	2022	2028
Françoise Hoffmann	Vice-présidente	2022	2028
Xavier Charbaut	Secrétaire	2022	2028
Olivier de Bretagne	Administrateur	2022	2025
François Mourra	Administrateur	2019	2025
Luc Bzdak	Vice-président	2019	2025
Eric Raffin	Administrateur	2019	2025
Cédric Chevalier	Administrateur	2019	2025
Paméla Dervin	Administrateur (élu par les salariés)	2021	2027

Le Conseil d'administration se réunit cinq fois par an et plus en cas d'évènement majeur.

L'ordre du jour est préparé conjointement par le président du Conseil d'administration et par le Directeur général soumis et diffusé, par courrier, aux membres du Conseil d'administration. Les administrateurs ont connaissance de tous les documents nécessaires à leur mission.

Le Conseil d'administration pour s'assurer que l'ensemble du dispositif de gouvernance est efficace, s'appuie sur des politiques écrites et sur les quatre fonctions clés requises par Solvabilité 2. Il s'appuie également sur le dispositif de contrôle interne pour revoir l'ensemble des travaux de la mutuelle.

#### ***3.1.1.4 Le comité spécialisé du Conseil d'administration***

Afin d'accompagner le Conseil d'administration, la CMMA a mis en place un comité d'audit et des risques en charge de préparer les travaux et décisions. Ce comité, dirigé par la vice-présidente du Conseil d'administration, est animé par le Directeur général de la CMMA.

Le comité d'audit et des risques se réunit de manière régulière et autant de fois que nécessaire.

#### ***3.1.1.5 Président du conseil d'administration et le directeur général***

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui en fixe la rémunération, les pouvoirs et les délégations dans le cadre des limites fixées par les statuts.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus, dans le cadre du principe des « 4 yeux », pour agir en toute circonstance au nom de la CMMA, y compris *ester* en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'administration. Il participe aux décisions significatives en concertation avec le Directeur général. Le Président du Conseil d'administration, comme les administrateurs, n'est pas rémunéré.

### ***3.1.2 Structure des fonctions clés***

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité, fonction actuarielle) reportent au Conseil d'administration. Ils sont entendus par le Conseil d'administration ou par le comité d'audit et des risques sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an.

La CMMA a défini quatre fonctions clés qui sont les suivantes :

- Vérification de la conformité ;
- Actuariat ;
- Gestion des risques ;
- Audit interne ;

La CMMA n'a pas analysé d'autres fonctions comme étant des fonctions clés.

En application des dispositions de l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier et de l'article L. 356-18 du Code des assurances, la CMMA a notifié à l'ACPR les responsables des fonctions clés.

La CMMA s'assure que les responsables des fonctions clés sont compétents et honorables conformément aux procédures fixées dans la politique de compétences et d'honorabilité.

### **3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

La CMMA a mis en place une politique de compétences et d'honorabilité permettant de s'assurer de manière régulière du respect des critères de compétences et d'honorabilité.

La politique de compétences fixe les modalités de suivi de la compétence des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés ainsi que les plans d'actions associés en cas de non-respect des critères de compétences et d'honorabilité.

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ont été notifiés à l'ACPR.

En concertation avec le groupe de travail de ROAM, la CMMA a élaboré un plan de formation de son Conseil d'administration. Les formations sont réalisées par un prestataire extérieur et ont lieu de manière régulière.

De plus, la CMMA a mis en place un dispositif de « E-learning » pour ses administrateurs. Une fois par an, en Conseil d'administration, un point de suivi des différentes formations est réalisé. Un suivi personnalisé est réalisé pour chaque administrateur. Une formation générale est donnée une fois par an à l'ensemble du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut demander une formation à tout moment.

Une note portant sur l'actualité juridique et réglementaire est présentée à chaque Conseil d'administration par le Directeur général.

### **3.3 Système de gestion des risques**

#### ***3.3.1 Éléments du système de gestion des risques***

La politique de gestion des risques pose les principes qui encadrent la gestion des risques de la CMMA. La stratégie de gestion des risques a été établie et coordonnée avec la stratégie globale de développement de la CMMA.

##### ***3.3.1.1 Gouvernance :***

La CMMA a identifié un responsable de la fonction gestion des risques. Une politique de gestion des risques et une politique ORSA précisent les rôles et responsabilités dans le processus de gestion des risques et le processus ORSA. Le Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de la CMMA sont impliqués aussi bien dans le processus de gestion des risques que dans le processus ORSA.

### ***3.3.1.2 Gestion de la solvabilité :***

Une gouvernance liée à la gestion de la solvabilité a été instituée par la CMMA. Elle est basée sur une procédure d'escalade en fonction du niveau de ratio de solvabilité.

### ***3.3.1.3 Cartographie des risques :***

La CMMA a mis en place une cartographie des risques dans laquelle sont décrits les principaux risques. Mise à jour régulièrement, cette cartographie permet de suivre et de piloter les risques.

## **3.3.2 Acteurs du système de gestion des risques**

Au regard de la taille et de la structure de la CMMA, le système de gestion des risques de la CMMA s'appuie sur :

- la Direction générale ;
- les fonctions clés gestion des risques ;
- le contrôle interne externalisé ;
- le comité d'audit et des risques.

L'ensemble des acteurs reportent directement au Conseil d'administration de la CMMA.

## **3.3.3 Stratégie de gestion du risque**

### ***3.3.3.1 Préférence aux risques***

Le cœur de métier de la CMMA est de porter un risque de souscription non-vie lié à la gestion de produits d'assurance.

La CMMA souhaite limiter au maximum le risque opérationnel à travers son dispositif de suivi permanent.

### ***3.3.3.2 Appétence aux risques***

La CMMA définit son appétence aux risques et sa tolérance aux risques sur la base de la couverture du SCR par les fonds propres éligibles. Le niveau d'appétence et de tolérance aux risques a été défini dans la politique de gestion des risques.

## **3.3.4 Principe de la personne prudente**

Le principe des « 4 yeux » (Président du Conseil d'administration et Directeur général) est appliqué dans toutes les décisions importantes qui engagent la CMMA afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

A titre d'exemple, la CMMA n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. A titre d'illustration de ce principe, la CMMA s'interdit d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs font ainsi l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement.

### ***3.3.4.1 Une revue indépendante de troisième niveau est réalisée par la fonction audit interne***

### **3.3.5 ORSA**

Dans le cadre de son ORSA, la CMMA met en œuvre un processus d'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité basée sur sa stratégie de développement. La modélisation retenue dans le cadre de l'ORSA reste cohérente avec les calculs du pilier 1 et sont testés selon un horizon de projection.

Une politique ORSA a été rédigée et validée par le Conseil d'administration. Cette politique fixe le cadre de mise en œuvre du processus ORSA (rôle et responsabilité des différents acteurs) ainsi que les modalités d'un ORSA exceptionnel.

Le processus ORSA de la CMMA est inscrit dans le processus décisionnel et vise à permettre :

- De faciliter la prise des décisions stratégiques telles que l'allocation des actifs, la tarification, et le positionnement de la CMMA ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de risque permettant de comprendre et mesurer les risques ;
- D'adapter le profil de risque à tout évènement pouvant impacter significativement la solvabilité ;
- D'assurer un respect permanent de l'appétence aux risques ;
- De remonter ou d'alerter le Conseil d'administration de tout risque de non-respect de la Solvabilité.

Les résultats du processus ORSA font l'objet d'un rapport revu et validé par le Conseil d'administration.

## **3.4 Système de contrôle interne**

Le contrôle interne de la CMMA a pour objectif de veiller à ce que les dispositifs mis en place soient respectés (procédure, processus et contrôles mis en œuvre au sein de la CMMA).

Le contrôle interne prévient et maîtrise les risques résultant de l'activité de la société ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Le contrôle interne est proportionnel à la taille et à la structure de la CMMA.

Un rapport est produit chaque année et fait l'objet de point de recommandation. Un suivi des recommandations et de mise en œuvre des plans d'actions sont réalisés.

Ce rapport est présenté et revu en comité d'audit et des risques et communiqué au Conseil d'administration.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité présente annuellement ces travaux au conseil d'administration.

La mise à jour des procédures et leur diffusion sont réalisées par les équipes opérationnelles de la CMMA et sont revues par le Directeur général.

Le système de contrôle interne contribue au dispositif de maîtrise des risques.

### **3.4.1 Processus clés**

La CMMA a identifié et formalisé un certain nombre de processus clés. Ces processus clés couvrent l'ensemble de l'activité de la CMMA et sont en lien avec la cartographie des risques. Ces processus clés, ont été validés par le Directeur général et par le Conseil d'administration.

### **3.4.2 Intervenants en charge du contrôle interne**

Le contrôle interne est piloté par les six intervenants suivants :

- Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend connaissance des interventions et des conclusions du contrôle interne *via* le comité d'audit.

- Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques détermine le périmètre des travaux du contrôle interne sur la base de la cartographie des risques et des contrôles de second niveau décrit *supra*. Il revoit les conclusions du contrôle interne et valide les plans d'actions associés. Il suit le déroulement des plans d'actions mis en œuvre. Enfin, le comité d'audit et des risques informe le Conseil d'administration des conclusions du contrôle interne.

- Le Directeur général et la fonction clés gestion des risques

Le Directeur général et la fonction clé gestion des risques coordonnent les travaux du contrôle interne et s'assure que le dispositif de contrôle interne est adapté aux missions qui lui sont confiées.

- Le contrôle interne externalisé, s'assure :

- Du suivi des demandes du comité d'audit ;
- Du respect des procédures ;
- De la bonne exécution de l'ensemble des contrôles.

Le contrôle interne externalisé évalue l'efficacité du processus de management des risques et émet des recommandations à l'issue des tests des contrôles clés.

Il rédige un rapport qu'il présente en comité d'audit et des risques.

- Les responsables opérationnels :

Les responsables opérationnels communiquent les informations au contrôle interne pour la réalisation de ses travaux et mettent en œuvre les plans d'actions identifiés à l'issue des recommandations effectuées par le contrôle interne.

### **3.4.3 Vérification de la conformité**

Il reporte directement au Conseil d'administration tous les points de non-conformité.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité présente régulièrement ses travaux à chaque Conseil d'administration.

### **3.5 Fonction d'audit interne**

A l'issue de la mise en œuvre de son plan d'audit, la fonction audit interne établit un rapport d'audit interne contenant un ensemble de recommandations à mettre en place. Ce rapport est présenté chaque année au Conseil d'administration.

### **3.6 Fonction actuarielle**

Les travaux sont réalisés par des actuaires certifiés possédant plus de dix années d'expérience dans l'actuariat.

Le rapport de la fonction actuarielle réalisé par la fonction clé actuariat assisté par le cabinet d'actuariat est présenté en Conseil d'administration. Les plans d'actions issus des rapports sont mis en œuvre par la Direction générale.

### **3.7 Sous-traitance**

La CMMA a rédigé une politique de sous-traitance. Les activités clés externalisées font l'objet d'une revue aussi bien par le contrôle interne que par l'audit interne.

Les principaux sous-traitants clés au titre de l'article 294 du règlement délégué sont :

- La STIC (système d'information et informatiques) ;
- NEFTIS (infogérance / site internet de la CMMA) ;
- Fipagest (gestion des actifs) ;
- LSN Walbaum Ré (courtier en réassurance) ;
- KPMG SA et Advisory (comptabilité et actuariat).

### **3.8 Autres informations**

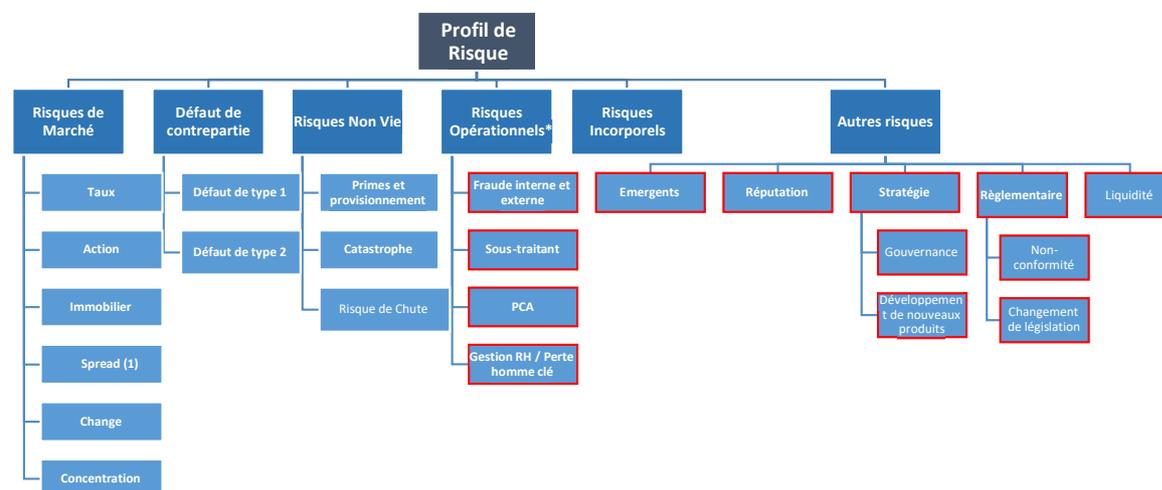
La CMMA n'a pas d'autres informations à communiquer.

## 4. Profil de risque

La cartographie générale présentée *infra* comprend l'ensemble des risques compris dans l'article 44 de la directive Solvabilité 2, autrement dit :

- L'ensemble des risques pris en compte dans l'évaluation de l'exigence réglementaire en capital selon la formule standard ;
- D'autres risques auxquels la CMMA est exposée, lesquels ne sont pas compris explicitement dans l'exigence en capital standard mais qui le sont notamment dans le cadre de l'évaluation du besoin global de solvabilité.

La cartographie des risques a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels la CMMA est exposée.

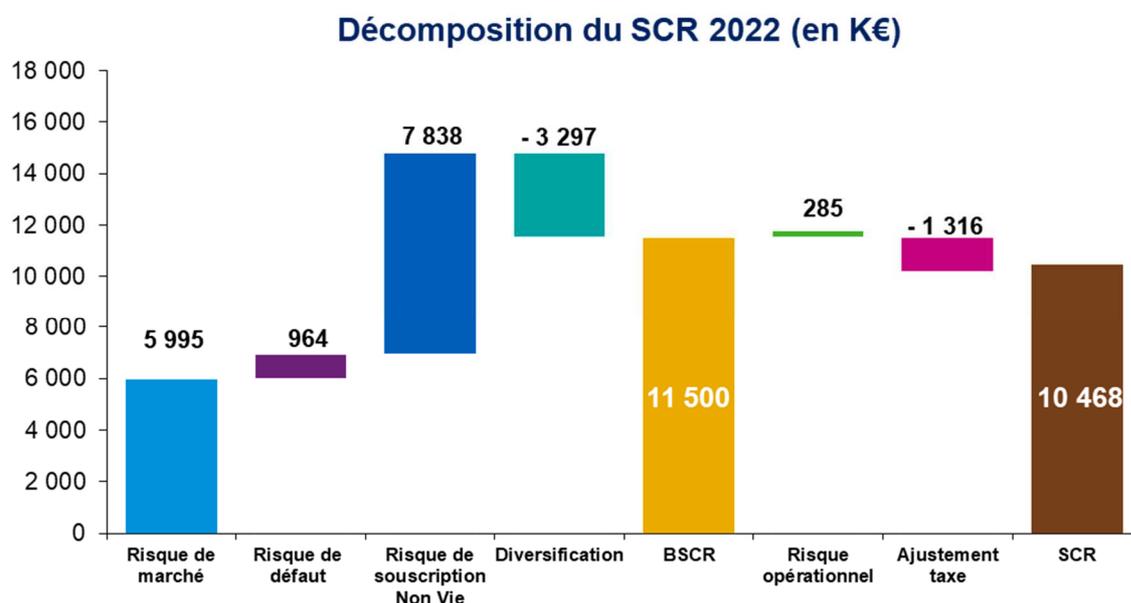


Risque non compris dans la formule standard

*Le risque opérationnel fait l'objet d'un calcul dans le cadre de la formule standard. Ce calcul est fonction des primes et / ou des provisions. Le risque opérationnel est détaillé dans le document ci-joint (cf. partie profil de risque du présent rapport).*

*(1) Risque de spread : Risque d'écartement des spreads qui conduirait à une baisse de la valeur des titres. Le spread est le surplus de rendement demandé aux emprunteurs non-souverains au-delà du taux sans risque. Il matérialise le risque de défaut dans un instrument financier (exemple : obligations).*

La CMMA dispose d'un risque de marché nettement supérieur au risque de souscription non-vie, en raison de fonds propres significatifs au regard des engagements techniques.



Les risques les plus importants de la CMMA sont le risque de de souscription non-vie 7 838 K€ en 2022 et le risque de marché 5 995 K€ en 2022, avec un capital de solvabilité requis calculé par la Formule Standard.

#### 4.1 Risque de souscription (non-vie)

La CMMA conduit ses activités en assurances dommages, automobile, responsabilité civile et protection juridique. Le risque de souscription en assurances non-vie correspond au risque d'assurance spécifique qui résulte des contrats d'assurance.

Le SCR Souscription non-vie représente une exigence de capital élevée de 7 838 K€ au 31 décembre 2022.

##### 4.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

###### ➤ Risque de primes et de provision

Au 31 décembre 2022, le risque de primes et de provision s'élève à 1 482 K€. Le risque étant fonction du volume de primes, des provisions et des volatilités définis par l'EIOPA, les catégories les plus contributrices sont pour la CMMA : l'incendie et autres dommages aux biens, le dommage automobile, et la responsabilité civile générale.

➤ **Risque catastrophe**

Le risque catastrophe en assurance non-vie est constitué de l'ensemble des risques suivants :

- Risque de catastrophe naturelle, lequel est décomposé en cinq périls naturels (tempête, grêle, inondation, sécheresse et séismes) ;
- Risque de catastrophe d'origine humaine : risque incendie, risque de responsabilité civile et risque de responsabilité civile automobile.

Le risque de catastrophe naturelle est déterminé sur la base des sommes assurées par risques et par département. Le risque incendie est fondé sur la somme totale des biens assurés de la branche « *Incendie et autres dommages aux biens* » qui se trouvent dans la zone de plus forte exposition dans un rayon de 200 mètres. De son côté, le risque de responsabilité civile automobile repose sur le nombre de véhicules assurés. Enfin le risque de responsabilité civile implique de connaître les primes acquises réparties par type de responsabilité.

Au 31 décembre 2022, le risque de catastrophe s'élève à 7 335 K€.

➤ **Risque de rachat**

Le risque rachat en assurance non-vie est constitué de l'ensemble des risques suivants :

- Risque de cessation des contrats ;
- Risque de réduction de l'activité

Au 31 décembre 2022, le risque de rachat s'élève à 72 K€.

➤ **Concentration du risque**

Le marché de la CMMA est fortement concentré sur sa zone géographique en raison de son activité régionale. L'évolution de l'activité économique régionale impacte directement la collecte des primes de la CMMA.

Les évènements climatiques dans la région ont des effets directs et immédiats sur la sinistralité de la CMMA.

En revanche, la CMMA possède des risques diversifiés à travers les garanties qu'elle commercialise notamment l'automobile et le dommage aux biens qui ne disposent pas de la même approche sur les risques.

### **4.1.2 Techniques d'atténuation du risque de souscription**

Les principales techniques d'atténuation du risque de la CMMA sont :

➤ **Sa politique de souscription et de provisionnement :**

La CMMA souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et qu'elle est en mesure d'évaluer. Elle évalue et maîtrise ses risques à travers des processus, une organisation interne, des actions et des *reportings*. L'ensemble de ce dispositif est formalisé à travers une politique de souscription et de provisionnement.

➤ **Son programme de réassurance :**

La CMMA a mis en place un programme de réassurance très protecteur qui permet de limiter le risque de souscription non-vie notamment à travers ses traités en Quote-part et XS (excédent de sinistre).

## **4.2 Risque de marché**

La CMMA respecte le principe de la personne prudente *via* la mise en place d'une organisation permettant une gestion saine et prudente en matière d'investissement.

La CMMA investit uniquement dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Le SCR Marché obtenu par application de la formule standard s'élève à 5995 K€ après diversification.

### **4.2.1 Exposition aux risques de marché**

La CMMA est exposée aux risques de marché suivants :

- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de taux ;
- Risque de spread ;
- Risque de change ;
- Risque de concentration.

Cette famille de risques est largement majoritaire dans le profil de risque de la CMMA en raison des actifs importants gérés par la CMMA, au regard des engagements techniques et du choix d'allocation d'actifs (orienté vers les marchés actions et immobilier) fortement exigeant en capital.

➤ **Risque action**

La CMMA est exposée au risque actions au travers de fonds de placements. Au 31 décembre 2022, le risque actions s'élève à 2 787 K€.

➤ **Risque immobilier**

La CMMA présente un risque immobilier au regard de l'ensemble de son SCR.

Au 31 décembre 2022, le risque immobilier s'élevait à 3 020 K€ et il a baissé par rapport à 2021.

➤ **Risque de taux**

Au 31 décembre 2022, le risque de taux s'élève à 352 K€.

➤ **Risque de Spread**

Le risque de *spread* après « transparenisation » sur les obligations diminue de 42% entre 2021 et 2022. Il s'élève à 158 K€.

➤ **Risque de change**

La CMMA est exposée au risque de change. Cette exposition au risque de change conduit à un SCR de 1 184 K€ au 31 décembre 2022.

➤ **Risque de concentration**

La politique d'investissement de la CMMA, au moyen de limites opérationnelles contraignantes permettant de ne pas dépasser les seuils de la Formule Standard, impose ainsi une diversification du portefeuille qui permet d'éviter toute exigence en capital liée au risque de concentration.

L'exposition de la CMMA au risque de concentration est nulle au 31 décembre 2022.

#### **4.2.2 Techniques d'atténuation du risque de marché**

Les principales techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- La politique d'investissement qui fixe un cadre, des limites et un *reporting* à destination du Conseil d'administration. La politique de placement est revue systématiquement par le Conseil d'administration et chaque décision d'investissement et de désinvestissement est validée par le Conseil d'administration.
- Une gouvernance saine et prudente en application du principe de la personne prudente. La CMMA n'investit pas dans des produits complexes qu'elle ne comprend pas.
- Le recours à des organismes de placement collectifs : les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

#### **4.3 Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie de la CMMA se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1). Le risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2) est quant à lui limité.

Le SCR de Défaut des Contreparties augmente par rapport au 31 décembre 2021 et s'élève à 964 K€ au 31 décembre 2022 et s'explique principalement par une hausse de l'exposition du type 1 et une baisse de l'exposition du type 2.

La CMMA, via le placement de son programme de réassurance, cherche à limiter le risque de concentration en ayant un recours à plusieurs réassureurs.

#### **4.4 Risque de liquidité**

La CMMA à travers son activité d'assurances est exposée au risque d'illiquidité. La CMMA dispose d'un niveau de trésorerie significatif afin de limiter son risque d'illiquidité.

La CMMA a aussi rédigé une politique de liquidité et de concentration afin de gérer ce risque.

#### **4.5 Risque opérationnel**

En 2021, le SCR risque opérationnel est en légère augmentation entre 2021 et 2022.

La CMMA a identifié les risques opérationnels suivants issus de sa cartographie des risques :

➤ **Risque de fraude interne et externe**

Le risque de fraude correspond au risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise. Il convient de distinguer :

- ✓ La fraude interne, qui fait intervenir la participation active ou passive d'un collaborateur de la mutuelle (détournement d'un actif, corruption, etc.) ;
- ✓ La fraude externe qui fait intervenir des individus qui agissent au détriment d'une entreprise, de ses clients ou de tiers.

➤ **Risque de sous-traitance**

LA CMMA a défini un processus de sélection des sous-traitants pilotés par la Direction générale et revue par le conseil d'administration

➤ **Risque de continuité de l'activité (plan d'urgence)**

Le risque de continuité d'activité est lié au système d'information et porte sur un dysfonctionnement du système informatique (réseau, matériel, application) et sur la continuité de mise à disposition des locaux du siège. Plus précisément, le risque de perte de données informatiques qui pourrait entraîner une perte de continuité de l'activité et intrusion des tiers dans le système d'information.

➤ **Risque de perte de ressources clés (Ressources Humaines)**

Le risque de perte d'une des trois ressources clés de la CMMA peut entraîner une indisponibilité temporaire des équipes et une possible réorganisation.

##### ***4.5.1 Techniques d'atténuation du risque opérationnel***

Dans le but d'encadrer et limiter ces risques, la CMMA a défini un dispositif de contrôle permanent visant à améliorer l'encadrement et la mesure des risques. L'élaboration de la politique de contrôle interne a permis de formaliser ce dispositif et de décrire les plans d'actions permettant une meilleure maîtrise des risques.

## 4.6 Autres risques importants

### 4.6.1 Exposition aux risques

Les principaux autres risques identifiés par la CMMA sont les suivants :

➤ **Risques de réputation**

Il s'agit du risque de dégradation forte de la réputation de la CMMA qui pourrait entraîner une vague de résiliations.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'administration, à la Direction générale et aux responsables des fonctions clés.

En outre, la réputation de la CMMA peut plus difficilement être entachée en raison de sa proximité avec sa clientèle (chaque sociétaire adhère en direct dans une agence CMMA).

➤ **Risques de stratégie**

Le risque de stratégie correspond à tous les événements menaçant la capacité de la CMMA de maintenir une activité rentable. La mise en place d'une gouvernance saine permet de limiter ce risque stratégique notamment *via* la mise en place du principe des « 4 yeux ».

➤ **Risques réglementaires**

Il s'agit du risque de mauvaise implémentation par la CMMA d'une nouvelle législation ou réglementation. Ce module comprend l'ensemble des risques pouvant résulter d'une modification de l'environnement légal. Ce risque est contrôlé à l'aide de la mise en place d'une veille réglementaire attentive et d'une fonction conformité en charge de s'assurer la bonne maîtrise du risque réglementaire et de son implication dans le suivi et les travaux réalisés par les associations professionnelles dont elle est membre.

➤ **Risques émergents**

La CMMA considère que son exposition aux risques émergents correspond à des risques extérieurs à la mutuelle qui sont encore mal connus.

L'exposition à ces risques n'est pas entièrement définie du fait de la nature « émergente » de ces risques, du fort degré d'incertitude et de la faible probabilité de réalisation de tels risques émergents.

## 4.6.2 Techniques d'atténuation des risques

Les techniques d'atténuation des autres risques sont réalisées au travers de la mise en place d'une gouvernance saine et durable qui s'articule autour d'un Conseil d'administration et d'une Direction générale, dans le respect du principe des « 4 yeux », et dans le cadre de la mise en place du principe de la personne prudente.

## 5. Evaluation à des fins de Solvabilité

### 5.1 Actifs

#### 5.1.1 Valeur des actifs, bases, méthodes, hypothèses

##### 5.1.1.1 Le tableau ci-dessous présente la valeur des actifs au 31 décembre 2022 :

Actif en K€	Valorisation Solvabilité 2 au 31.12.2021	Valorisation Solvabilité 2 au 31.12.2022	Variation 2021-2022
Immobilisations corporelles pour usage propre	3 075	2 895	-180
Placements	33 511	29 625	-3 886
Immobilier (autre que pour usage propre)	11 381	11 369	-12
Participations	12	32	20
Fonds d'investissement	22 118	18 224	-3 894
Provisions techniques cédées	1 735	821	-914
Créances nées d'opérations d'assurance	1 736	1 842	106
Créances nées d'opérations de réassurance	573	410	-163
Autres créances (hors assurance)	483	125	-358
Trésorerie et équivalent trésorerie	118	123	5
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	126	113	-13
<b>Total de l'actif</b>	<b>41 356</b>	<b>35 953</b>	<b>-5 403</b>

##### 5.1.1.2 Base, méthodes et hypothèses :

Dans le cadre des calculs du pilier 1 et afin de compléter l'état S02.01.01, les actifs ont été évalués sur la base des données au 31 décembre 2022.

Les actifs ont été valorisés de manière à respecter les principes de valorisation Solvabilité 2 (notamment, valeur de marché pour les immobilisations corporelles pour usage propre et les placements ; meilleure estimation pour les provisions techniques cédées).

Les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels ont été annulés lors du passage à la valorisation Solvabilité 2.

### 5.1.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation dans les comptes sociaux des différents postes de l'actif.

<i>Actifs 2022, K€</i>	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Immobilier d'exploitation	2 376	2 895	519
Immobilier hors exploitation	8 426	11 369	2 943
Autres placements	19 685	18 256	-1 430
Créance sur les réassureurs	3 716	1 231	-2 486
Autres actifs	3 852	2 203	-1 649
<b>Total actifs</b>	<b>38 055</b>	<b>35 953</b>	<b>-2 102</b>

## 5.2 Provisions Techniques

### 5.2.1 Valeur des provisions techniques

La CMMA utilise un modèle déterministe fondé sur des triangles historiques de sinistres et de charges pour le calcul de ses provisions techniques.

#### 5.2.1.1 Montant de la meilleure estimation et de la marge de risque

Le montant des provisions techniques évalué à fin 2022 est présenté ci-après :

<i>Provisions techniques 2022, K€</i>	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Provisions techniques non-vie (hors santé)	11 605	6 363	-5 242
<i>dont Meilleure estimation</i>	-	5 867	5 867
<i>dont Marge de risques</i>	-	496	496
Autres provisions techniques (*)	692	-	-692
<b>Total provisions</b>	<b>12 297</b>	<b>6 363</b>	<b>-5 934</b>

(\*) Dans autres provisions techniques figure la provision d'égalisation

### **5.2.1.2 Base, méthodes et hypothèses utilisées**

Les provisions techniques ont été évaluées à la juste valeur selon les principes suivants :

- Approche prospective et hypothèses réalistes pour le calcul d'un *Best Estimate* (meilleure valeur possible) sans marge de prudence additionnelle ;
- Valorisation explicite de la part des réassureurs dans les engagements techniques ;
- Prise en compte d'un ajustement pour le défaut des réassureurs ;
- Estimation de la marge de risque selon une méthode détaillée ci-après.

### **5.2.2 Méthodologie et hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des provisions techniques**

- Méthodes et options retenues
  - Pour le calcul de la meilleure estimation (*Best Estimate*)

Pour le calcul du *Best Estimate* des provisions pour sinistres, la méthode de *Chain-Ladder* sur les triangles de règlements a principalement été utilisée. Ces triangles comprennent les frais et sont nets des recours encaissés.

Pour le calcul du *Best Estimate* des provisions pour primes, l'approche proposée dans les Spécifications Techniques EIOPA du 30 avril 2015 (TP.6.80.) a été utilisée.

- Segmentation

Les provisions techniques ont été agrégées selon la segmentation Solvabilité 2.

- Pour le calcul de la marge de risque

La marge de risque au 31 décembre 2022 s'élève à 496 K€

## 5.3 Autres Passifs

### 5.3.1 Valeur des autres passifs

Le tableau ci-dessous présente la valeur des autres passifs :

Autres Passif en K€	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Variation
Dépôts auprès des cédantes	161	161	0
Provisions autres que les provisions techniques	87	-	-87
Provision pour retraite et autres avantages	-	80	80
Dettes envers les établissements de crédit	2 611	2 611	0
Impôts différés passifs	-	1 316	1 316
Dettes nées d'opérations d'assurance	935	935	0
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	838	838	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	95	95	0
<b>Total des autres passifs</b>	<b>4 727</b>	<b>6 036</b>	<b>1 309</b>

Les autres passifs correspondent à la valeur comptable des engagements retraitée de la provision pour gros entretiens et amortissements dérogatoires ainsi que de l'impôt différé passif.

### 5.3.2 Bases, méthodes, hypothèses utilisées

Pour les autres passifs (dépôts auprès des cédantes, dettes nées d'opérations d'assurance, dettes nées d'opérations de réassurance, autres dettes - non liées aux opérations d'assurance, autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus), la valeur en bilan prudentiel a été considérée égale à la valeur comptable.

## 6. Gestion des Fonds Propres

### 6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres

Les fonds propres économiques de la CMMA s'élèvent à 23 554 K€ en 2022 et sont composés entièrement d'éléments de Tier 1.

Les fonds propres économiques se composent donc de :

- 21 031 K€ de capitaux propres S1, principalement constitués de fonds initiaux et réserves statutaires ; ils proviennent principalement de l'accumulation des résultats antérieurs.
- 2 523 K€ de réserve de réconciliation.

Soit un total d'excédent d'actifs sur passifs (actifs nets) de 23 554 K€.

### 6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif

La différence entre les fonds propres S1 (21 031 K€) et les fonds propres S2 (23 554 K€) s'explique principalement par le passage à la juste valeur des placements, par le passage en *best estimate* des provisions techniques et les impôts différés passifs.

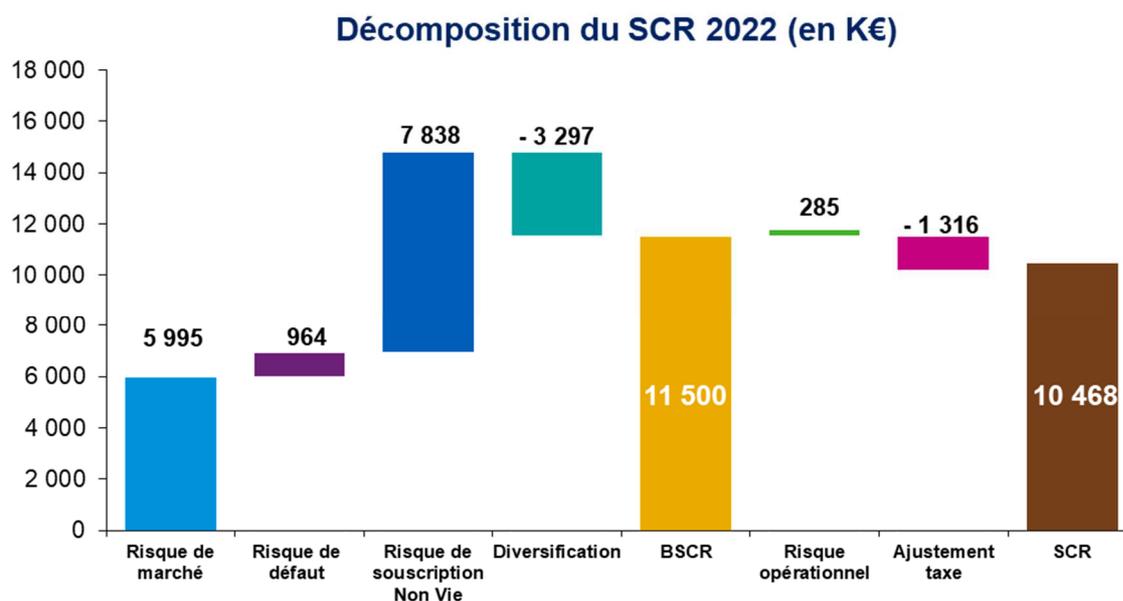
Ecart	Montant en K€
Ecart de valorisation des actifs	-2 102
Ecart de valorisation des provisions techniques	5 934
dont provision pour égalisation	692
Ecart de valorisation des autres passifs	-1 309
dont impôts différés passifs	-1 316
dont prov. autres que prov. techniques (amortissements dérogatoires et provisions pour gros entretiens)	87
dont engagements sociaux	-80
<b>Total</b>	<b>2 523</b>

## 6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures

### 6.3.1 Résultats au 31 décembre 2022

Conformément à la demande de l'ACPR, les calculs au 31 décembre 2022 ont été réalisés sur la base du « Règlement délégué 2015/35 » paru au Journal Officiel de l'UE le 17 janvier 2015 et du « Règlement délégué 2016/467 de la Commission » du 30 septembre 2015.

Le SCR calculé par la formule standard au 31 décembre 2022 est décomposé ci-après :



La solvabilité de la CMMA sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est largement assurée au 31 décembre 2022 puisque le SCR est couvert à hauteur de 225% (233% en 2021) et le MCR à hauteur de 589% (724% en 2021). Le MCR s'élève à 4 000 K€.

## 7. Annexes

### 7.1 QRT publiques

#### 7.1.1 Bilan – S.02.01.02

	Valeur Solvabilité II
	C0010
<b>Actifs</b>	
Immobilisations incorporelles	<b>R0030</b>
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b>
Excédent du régime de retraite	<b>R0050</b>
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b> 2 895 169
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b> 29 624 640
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b> 11 368 939
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	<b>R0090</b> 32 143
Actions	<b>R0100</b>
Actions – cotées	<b>R0110</b>
Actions – non cotées	<b>R0120</b>
Obligations	<b>R0130</b>
Obligations d'État	<b>R0140</b>
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>
Titres structurés	<b>R0160</b>
Titres garantis	<b>R0170</b>
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b> 18 223 557
Produits dérivés	<b>R0190</b>
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b>
Autres investissements	<b>R0210</b>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<b>R0220</b>
Prêts et prêts hypothécaires	<b>R0230</b>
Avances sur police	<b>R0240</b>
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b> 820 651
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b> 820 651
Non-vie hors santé	<b>R0290</b> 820 651
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b>
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b> 1 841 821
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b> 410 048
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b> 124 748
Actions propres auto-détenues (directement)	<b>R0390</b>
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b> 123 046
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b> 113 216
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b> 35 953 340

	<b>Valeur Solvabilité II</b>
	<b>C0010</b>
<b>Passifs</b>	
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b> 6 363 202
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b> 6 363 202
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>
Meilleure estimation	<b>R0540</b> 5 867 060
Marge de risque	<b>R0550</b> 496 141
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>
Meilleure estimation	<b>R0580</b>
Marge de risque	<b>R0590</b>
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>
Meilleure estimation	<b>R0630</b>
Marge de risque	<b>R0640</b>
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>
Meilleure estimation	<b>R0670</b>
Marge de risque	<b>R0680</b>
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>
Meilleure estimation	<b>R0710</b>
Marge de risque	<b>R0720</b>
Passifs éventuels	<b>R0740</b>
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b> -
Provisions pour retraite	<b>R0760</b> 80 191
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b> 161 148
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b> 1 316 179
Produits dérivés	<b>R0790</b>
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b> 2 610 556
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b> 935 444
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b> 0
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b> 837 629
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b> 95 102
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b> 12 399 450
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b> 23 553 890

## 7.1.2 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.02

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – Assurance directe	R0110				1 211 504	2 845 047		4 971 143	23 424	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140				716 222	736 904		2 811 798	12 483	
Net	R0200				495 282	2 108 143		2 159 345	10 942	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – Assurance directe	R0210				1 192 220	2 808 515		4 944 543	23 547	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240				716 222	736 904		2 811 798	12 483	
Net	R0300				475 998	2 071 610		2 132 745	11 065	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – Assurance directe	R0310				1 420 512	1 787 455		1 054 360	1 793	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340				607 568	999 558		2 071 340	37 036	
Net	R0400				812 944	787 896		-1 016 981	-35 244	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – Assurance directe	R0410				76 424	0		175 253	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500				76 424	0		175 253	0	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550				546 401	1 257 918		1 991 223	8 736	
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>								
Brut – Assurance directe	R0110	536 647						9 587 766
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	0						4 277 407
Net	R0200	536 647						5 310 358
<b>Primes acquises</b>								
Brut – Assurance directe	R0210	526 299						9 495 124
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	0						4 277 407
Net	R0300	526 299						5 217 716
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – Assurance directe	R0310	139 660						4 403 780
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	0						3 715 503
Net	R0400	139 660						688 277
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – Assurance directe	R0410	0						251 677
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	0						251 677
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	250 690						4 054 968
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							4 054 968

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900								
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								

### 7.1.3 Provisions techniques non-vie – S.17.01.02

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut	<b>R0060</b>		398 998	722 471		846 558	- 184 566	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>		34 342	- 20 306		- 248 212	- 134 498	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>		364 656	742 776		1 094 770	- 50 068	
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut	<b>R0160</b>		1 422 217	265 934		1 468 042	608 230	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>		383 954	62 208		568 640	174 524	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>		1 038 263	203 727		899 402	433 706	
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>		1 821 215	988 405		2 314 600	423 664	
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>		1 402 919	946 503		1 994 173	383 638	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>		26 185	46 910		389 349	25 761	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>							
Meilleure estimation	<b>R0300</b>							
Marge de risque	<b>R0310</b>							
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques – Total</b>								
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>		1 847 400	1 035 315		2 703 949	449 425	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>		418 296	41 902		320 427	40 026	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0340</b>		1 429 104	993 413		2 383 521	409 398	



## 7.1.4 Sinistres en non-vie – S.19.01.21

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Précédentes	Année	Année de développement										10 et +	Pour l'année en cours	Somme des années		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9				C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100					
	R0100															
N-9	R0160	2 573 029	1 363 061	259 675	66 924	75 037	17 050	7 099	5 113	1 600	1 500					
N-8	R0170	2 196 216	848 314	147 826	65 289	22 214	25 275	57 294	823	3 077						
N-7	R0180	2 219 400	767 667	104 225	17 782	23 852	12 579	- 2 599	- 8 377							
N-6	R0190	2 343 273	1 104 247	18 993	90 988	17 521	18 354	5 869								
N-5	R0200	2 673 038	2 743 292	247 889	90 487	67 061	12 017									
N-4	R0210	2 744 730	1 207 391	149 523	75 594	69 296										
N-3	R0220	2 851 168	1 061 987	74 678	77 928											
N-2	R0230	2 341 237	868 553	23 524												
N-1	R0240	3 152 992	2 479 939													
N	R0250	2 710 011														
	<b>Total</b>												<b>R0260</b>	<b>5 374 784</b>		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Précédentes	Année	Année de développement										10 et +	Fin d'année (données)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290			
	R0100													
N-9	R0160													
N-8	R0170													
N-7	R0180													
N-6	R0190													
N-5	R0200													
N-4	R0210													
N-3	R0220	1 804 046	567 637	340 044	253 410									
N-2	R0230	1 950 722	744 549	427 644										
N-1	R0240	3 327 990	497 172											
N	R0250	2 260 616												
	<b>Total</b>												<b>R0260</b>	<b>16 995 595</b>



### 7.1.6 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard – S.25.01.21

	Capital de solvabilité requis brut		PPE	Simplifications
	C0110	C0090	C0100	
Risque de marché	R0010	5 994 979		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	963 595		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	7 838 329		
Diversification	R0060	- 3 297 149		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>11 499 753</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>				
Risque opérationnel	R0130	284 850		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 1 316 179		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>10 468 424</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>10 468 424</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

### 7.1.7 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement - S.28.01.01

	<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	878 320

	C0020	C0030
	-	-
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	1 402 919	237 448
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	946 503	2 458 744
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	1 994 173	1 812 078
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	383 638	492 865
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	319 177	270 498
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	-	-

#### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	0,00

	C0050	C0060
	0,00	0,00
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	0,00	0,00
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	0,00	0,00
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	0,00	0,00
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	0,00	0,00
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	0,00	0,00

#### Calcul du MCR global

	<b>C0070</b>
MCR linéaire	878 320
Capital de solvabilité requis	10 468 424
Plafond du MCR	4 710 791
Plancher du MCR	2 617 106
MCR combiné	2 617 106
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 000

<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	4 000 000
----------------------------------	--------------	-----------